

LE STABILISANT

Certains chlores dit « Organique » sont stabilisés et d'autres non (telles que l'eau de javel, Hypochlorite de calcium, électrolyse etc.).

Le stabilisant, (L'ACIDE CYANURIQUE), permet de réduire considérablement l'action des UV sur le chlore. En effet sous les UV son action est réduite à quelques heures. L'ajout du stabilisant permet de conserver l'action oxydante du chlore beaucoup plus longtemps et par conséquent de réduire notablement la consommation de produits.

Si vous devez ajouter manuellement du stabilisant, la première opération sera de contrôler sa teneur existante dans l'eau. Le rajout est d'environ selon les cas de 300 gr pour 10 m³.

Attention :

La teneur en stabilisant dans l'eau ne doit jamais dépasser 70 ppm au-delà l'action du chlore sera totalement bloquée par une sur-stabilisation. Vous pourrez rajouter du chlore en quantité, il restera inactif! vous serez face à une eau dite "bloquée"

Il faut savoir qu'en traitant avec du chlore stabilisé, plus vous traitez plus vous rajoutez du stabilisant. Il est donc indispensable de contrôler son taux dans l'eau au départ de la saison. Il existe des bandelettes d'analyses très simples à utiliser.

Le conseil, est que chaque début de saison il faut remplacer 50% de son eau par de l'eau neuve. Cela vous évitera bien des problèmes.